



Ville de
Kingersheim

Le Maire

178/2020

**Arrêté portant délégation de fonction et de signature
Mme Valérie Gerrer, 1^{ère} adjointe au Maire**

Le Maire de la Ville de Kingersheim

Le 5 juin 2020

- Vu l'articles L 2122 – 18 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 fixant le nombre des Adjointes au maire,
Vu le procès-verbal d'installation du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 élisant le Maire et les adjoints et fixant les délégations aux adjoints

CONSIDERANT la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction et de signature du maire au bénéfice de Madame **Valérie Gerrer**, 1^{ère} adjointe au Maire en charge de la qualité du service au public, des ressources humaines et de l'économie locale

ARRETE

Article 1 – Délégation de fonction et de signature est donnée à Madame Valérie Gerrer, 1^{ère} adjointe au Maire dans les domaines suivants :

- **Gestion du personnel communal** : conventions de mise à disposition de personnel, embauche de personnel saisonnier ou temporaire, attestations de présence ou d'emploi, déclarations de cotisations sociales, engagement des frais de déplacements et des traitements des agents communaux, ordres de mission, toute correspondance ou attestation courante
- **Etat-civil, élections et cimetières** : toute question relative à l'état-civil, aux élections et aux cimetières
- **Commerçants locaux** : toute question relative aux relations avec les commerçants locaux, les associations de commerces, les fédérations professionnelles
- **Marchés publics** : tout marché public relevant de la gestion des ressources humaines, de l'état-civil, des élections et des cimetières

Article 2 – La présente délégation est consentie par le Maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance. Le délégataire rendra compte à Monsieur le Maire, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

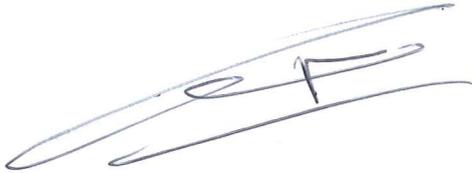
Article 3 – La présente délégation prendra effet à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat

Accusé de réception en préfecture
068-216801662-20200605-AI-178-2020-41
Date de télétransmission : 09/06/2020
Date de réception préfecture : 09/06/2020

Article 4 – Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- L'intéressée
- M le Sous-Préfet
- M le Trésorier de Mulhouse Couronne.
- M le Procureur de la République du Tribunal de Grande Instance de Mulhouse

Signature de l'intéressée :



Le Maire
signé
Laurent Riche

Pour ampliation
le Maire

Laurent Riche



Accusé de réception en préfecture
068-216801662-20200605-AI-178-2020-AI
Date de télétransmission : 09/06/2020
Date de réception préfecture : 09/06/2020